

MALGRÉ LE GEL DES BAISSES D'EFFECTIFS, LA SITUATION S'AGGRAVE A LA DGAC

Sous l'impulsion de l'USAC-CGT, une intersyndicale a obtenu le gel jusqu'en 2019 des baisses d'effectifs à la DGAC. Ce résultat obtenu dans le contexte de la lutte menée en 2016 contre la loi travail a donné aux services une bouffée d'oxygène, vite absorbée. La situation n'a cessé de se dégrader dans un contexte d'abandons de missions, de fermetures de services, de hausse de l'activité.

UNE STABILISATION DES EFFECTIFS EN TROMPE L'ŒIL

En dépit des effectifs sensés être stabilisés pour 3 ans, la situation s'aggrave dans de nombreux services, entraînant la dégradation des conditions de travail des agents et la menace de plus en plus prégnante d'abandon d'activités pourtant essentielles. Cette situation frappe aussi bien des services administratifs qu'opérationnels. Ainsi, et il ne s'agit là que de quelques exemples, l'abandon de la maintenance RNAV H24 à Roissy, les difficultés dues à des surcharges liées au manque d'effectifs à la DSI, l'absence de solutions pérennes dans les CRNA, le chaos dans lequel est plongé le service de paie du SG suite à une « réorganisation » aussi mal menée qu'elle avait été mal conçue, etc. Les conséquences de tout ceci ne se feront pas attendre, perturbation du trafic aérien, externalisation de l'informatique de gestion, dysfonctionnement des services assurant la paie des agents...

La DGAC ne peut fonctionner durablement et convenablement avec des agents, encadrement compris, surchargés, de plus en plus souvent en situation de souffrance au travail, avec des services faisant appel à des intérimaires en situation de grande précarité pour assurer leur mission de base ou externalisant celles-ci.

Outre la forte dégradation des conditions de travail des agents de ces services, les conséquences s'en font sentir partout et pour tous, comme le prouvent les conditions de déroulement des dernières campagnes de mutation. Celle de décembre 2017

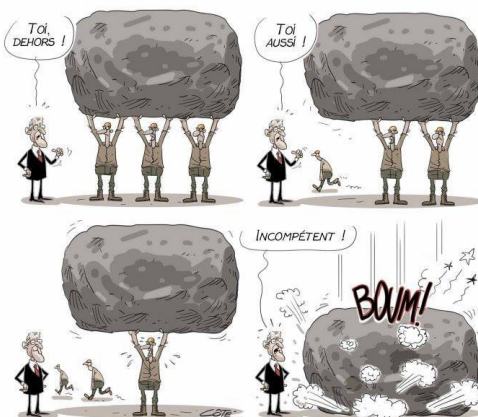
ayant été marquée par :

- un boycott de la CAP des Attachés par les représentants du personnel, dû à des postes attribués à des agents hors DGAC sans publication interne préalable et à des « propositions » d'affectations d'agents déjà en poste.

- des postes « fléchés » de plus en plus nombreux, dans tous les corps, réduisant à néant le paritarisme en permettant de mener sans aucun contrôle une politique de choix régalién d'agents supposés méritants au regard de critères non connus des agents car définis et appliqués sans contrôle par la seule administration.

Cette volonté de l'administration d'ignorer la parité syndicale est attestée par l'explosion du nombre de postes attribués en CPE, en dehors de tout regard des représentants du personnel (309 en 2017 alors qu'il n'y en avait que 145 en 2011). En s'affranchissant ainsi des règles de la Fonction publique de gestion par corps des agents, l'administration ne se contente pas d'instaurer l'arbitraire, elle crée les conditions de désorganisation de ses propres services avec une cascade de mutations tiroirs et de postes vacants.

Cette situation ne peut perdurer ! L'USAC-CGT revendique aujourd'hui des conditions de gestion du personnel conformes aux règles de la Fonction Publique et une forte relance des recrutements pour faire face aux besoins de la DGAC.



L'USAC-CGT est aujourd'hui le rempart le plus fiable, le plus solide pour défendre les intérêts collectifs et individuels des agents, mais aussi ceux du service public auquel nous sommes tous passionnément attachés ; rejoignez-nous.

